



HAL
open science

Gay Lussac - Sciences Pour l'environnement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Gay Lussac - Sciences Pour l'environnement. 2011, Université de La Rochelle, Université de Limoges, Université de Poitiers. hceres-02035956

HAL Id: hceres-02035956

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035956v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation de l'école doctorale de
l'Université de la Rochelle





agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation de l'école doctorale de l'Université de la Rochelle



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°523
« Sciences pour l'Environnement »
De l'Université de la Rochelle,



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Xavier Py, Université de Perpignan

Experts :

M. Jean-Paul DESSAINT, Université Lille 2

Mme Catherine LACOMBE, Hôpital Cochin

M. Jochen LANG, Université Bordeaux 1

Mme Céline RICHEZ, Jeune docteur, AFSSAPS

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Bruno CARDINAUD



Présentation de l'école doctorale

Dans le cadre de la mise en place du PRES Limousin-Poitou-Charentes regroupant cinq établissements, la reconfiguration des écoles doctorales (ED) a été parmi les premiers objectifs stratégiques prioritaires. L'ED « Sciences pour l'environnement », communément dénommée Gay-Lussac, résulte ainsi de la fusion récente (en 2009) de l'ED « Sciences pour l'environnement et développement durable » de l'Université de La Rochelle et d'une partie de deux autres ED, *i.e.* « Ingénierie chimie biologie et géologie » de l'Université de Poitiers et « Sciences technologies et santé » de l'Université de Limoges. Cette école pluridisciplinaire, portée par l'Université de La Rochelle, est co-accréditée avec les universités de Poitiers et de Limoges. L'environnement est une des thématiques affichées du PRES, les activités de recherche dans ce domaine sont complémentaires entre les trois établissements et constituent l'identité en termes de recherche de l'Université de La Rochelle.

L'ED « Gay-Lussac » est composée de 18 laboratoires (6 UMR CNRS, 2 FRE CNRS, 1 UPR CNRS, 5 EA, 2 IFREMER, 1 UR INRA, 1 AFSSA) appartenant à trois fédérations (Fédération de recherche en environnement pour le développement durable ou FREDD à La Rochelle, Réaumur à Poitiers et Institut génomique, environnement, immunité, santé et thérapeutiques ou GEIST à Limoges). Chaque établissement mutualise une part importante de la gestion et l'animation de la formation doctorale à travers un collège doctoral de site.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
324	170	1.9	4	76	41	2/an	100	0.4 %	3.5 %

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	36.62	45.24	43.75
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	11.26	8.3	5
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	35.2	27.3	25
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	France : 8.4 Etranger : 9.85	France : 17.86 Etranger : 9.52	France : 12.5 Entrager : 13.75
Taux de réponse			94.5



Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

Le bilan actuel de l'ED Gay-Lussac souffre de la mise en œuvre trop récente (en 2009) de la fusion des trois entités dont elle est issue. Son fonctionnement est encore pour beaucoup basé sur une culture de sites renforcée par l'importance des instances locales telles que Fédérations de recherche, Collège de site ou Conseils régionaux. Des mesures significatives devraient compléter le projet de l'ED pour lui permettre de trouver sa cohérence, son unicité et sa place parmi les dispositifs existants. Par ailleurs, elle dispose d'ores et déjà du potentiel nécessaire en termes de laboratoires, d'encadrement et de doctorants. Son offre de formation doctorale ainsi que son soutien à la mobilité internationale constituent parmi ses principaux points forts. Les doctorants devraient permettre, à leur niveau, de contribuer à la mutualisation de la vie scientifique de l'ED à travers leurs activités qui pourraient être portées par une association commune.

● Points forts :

- La formation doctorale est un thème important et fédérateur pour les établissements, les collèges de site sont des outils mutualisants efficaces et productifs (statistiques, formations transversales, incitation à la mobilité, uniformisation des procédures), mais ils ne doivent pas gêner l'autonomie des ED.
- L'ED a mis en place et anime des formations thématiques de qualité, appréciées des doctorants.
- Les doctorants de l'ED disposent de nombreuses aides à la mobilité et peuvent ainsi accéder au label européen. Les cotutelles internationales sont largement favorisées et des accords entre établissements sont déjà en place. La politique active d'échanges internationaux est un des points forts de l'ED.
- L'ED dispose d'un nombre appréciable de doctorants et de potentiel d'encadrement.

● Points faibles :

- L'école doctorale manque d'unité, son périmètre actuel, encore récent, affiche de nombreuses disparités par sites. Les structures fédératives en place telles que le PRES ou les collèges de site, constituent des supports de mutualisation très efficaces mais qui doivent veiller à laisser aux ED leur pleine autonomie.
- Selon ses missions, l'ED 523 ne gère pas pleinement le recrutement des doctorants.
- Le suivi de l'avancement scientifique du sujet de thèse fait défaut.
- Les critères de soutenance de thèse devraient être complétés et accompagnés de mesures permettant de les rendre effectifs.
- L'école doctorale semble rencontrer parfois des difficultés à faire appliquer les mesures qu'elle souhaite mettre en place. Une politique de communication auprès des enseignants-chercheurs et chercheurs pourrait peut-être y remédier.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A.
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : B.
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B.
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : B.



Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B.

Recommandations pour l'établissement

Les efforts de mutualisation des formations doctorales des trois établissements, tant sur le plan structurel que pédagogique ou logistique, sont très appréciables. Il serait cependant nécessaire de veiller à ce que chaque école doctorale multi-site jouisse simultanément d'une bonne cohérence, d'une réelle unicité et d'une réelle autonomie dans la mise en œuvre et la gestion de ses missions fondamentales (notamment vis-à-vis du choix de sujets de thèse et la répartition des financements). Une procédure commune devrait ainsi être mise en place, rendant à chaque structure (laboratoires, fédérations de laboratoires, collège de site, PRES, régions) son rôle.

Un CST (Comité de suivi de thèse) devrait être mis en place de manière uniforme sur l'ensemble de l'ED. Il devrait permettre de valider en amont la faisabilité du sujet de thèse en trois ans, et en aval, d'en limiter la durée effective en identifiant puis en gérant les difficultés rencontrées. Des échanges avec l'association de doctorants permettraient à l'ED d'être mieux informée sur le bon fonctionnement des thèses et celui des formations.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED 523 est dotée d'un bureau composé d'un directeur principal assisté de deux directeurs Adjoints représentant les universités de Limoges et de Poitiers. Le bureau est chargé de la bonne exécution des décisions prises en conseil, de la relation avec les établissements et le PRES, de la bonne gouvernance de l'ED et des affaires courantes. Le conseil de l'ED est conforme à l'arrêté de 2006, sa composition respecte la bonne représentativité des trois sites, il se réunit 3 fois par an en alternance sur chaque site et ses comptes rendus sont envoyés à chaque laboratoire. Le conseil a pour mission de définir une politique commune et de veiller à harmoniser le fonctionnement entre les trois sites.

Compte tenu du nombre de laboratoires composant l'ED, seule une fraction est représentée au sein du conseil. Si cet aspect est conforme avec les textes en vigueur et répond par ailleurs à la nécessité de maintenir le conseil à une taille opérationnelle raisonnable, il peut conduire naturellement à des difficultés de communication bilatérales entre l'ED et les laboratoires.

A La Rochelle et Limoges, l'ED dispose de locaux et d'un support de secrétariat mutualisé avec d'autres ED via le collège doctoral de site. A Poitiers, l'ED dispose d'un local dédié.

La communication est essentiellement assurée par un site internet qui reste à uniformiser et à mutualiser pour les trois universités et à traduire en langue anglaise. Les doctorants sont informés dès le début de la thèse par une journée de rentrée et un livret d'accueil.

Une charte des thèses commune a été établie au niveau du PRES, chaque ED peut la compléter d'un règlement intérieur (ce qui est le cas pour l'ED 523). La charte actuelle mentionne la possibilité de suspension d'inscription en thèse. Cette facilité n'étant plus d'usage, il serait préférable de la retirer.

Le recrutement des doctorants et l'attribution des allocations de recherche ne relèvent pas d'une procédure mutualisée et sont souvent le fait des fédérations de recherche présentes sur sites. Pour que l'ED puisse trouver son unité, sa reconnaissance auprès des usagers et un suivi efficace, il serait nécessaire qu'elle puisse gérer de plein droit l'admission des doctorants. Dans ce domaine, la disparité des usages entre les deux régions concernées renforce cette difficulté et crée des disparités entre doctorants.

Sur chaque site, un collège doctoral mutualise de manière très efficace certains moyens (secrétariat, locaux, finances,...) et certaines missions (formations transversales, statistiques, mobilité doctorale...). Un observatoire de suivi des doctorants et docteurs fournit des données statistiques détaillées et précises. Afin de mutualiser ces actions, un collège doctoral de PRES est prévu.



Les doctorants ont formé des associations sur certains sites. Ce dispositif déjà actif (organisations de manifestations, vulgarisation scientifique...) est très positif, mais mériterait d'être mutualisé sur l'ensemble de l'ED voire au-delà.

- Bilan quantitatif :

L'ED Gay-Lussac compte 324 doctorants (101 à La Rochelle, 59 à Limoges, 133 à Poitiers, 31 sur d'autres sites) pour 170 HDR et 366 enseignants-chercheurs et chercheurs, dont la moitié encadre actuellement. Ces doctorants sont répartis au sein des 18 unités de recherche, pour une moyenne de 18/unité et une forte variation (de 1 à 54 doctorants), notamment à Poitiers.

Pour un flux entrant moyen de 85 doctorants par année, l'ED recrute en moyenne 45 étudiants issus de masters extérieurs aux établissements du PRES, ce qui représente 52 % des entrants. Le taux de thèse en co-tutelle est important (16 % en moyenne) et croissant (26 % en 2008-2009), illustrant une politique d'échange international active des établissements.

La durée des thèses est en moyenne de 41 mois avec de fortes disparités selon les disciplines. Ces durées pourront être réduites par la mise en place d'un suivi de l'avancement des travaux et l'anticipation des difficultés et conflits via les CST (Comité de suivi de thèse).

- Encadrement et suivi :

Le nombre de doctorants par HDR est de 1,9 avec quelques disparités notables. A cet effet, l'ED a inscrit à son règlement intérieur une limitation à 3 thèses pleines par HDR. Une procédure dérogatoire a été mise en place pour permettre à des encadrants non HDR de diriger des thèses, cette procédure devrait être clairement définie et ses contours parfaitement délimités.

Les doctorants bénéficient de la « journée de rentrée » en 1^{ère} année et d'une « journée des doctorants de 2^{ème} année » (obligatoire et publique) pendant laquelle ils présentent leurs travaux. Il n'existe cependant pas de suivi de l'avancement de thèse personnalisé de type Comité de suivi de thèse (CST). De manière à parfaire la réduction de la durée de thèse (actuellement de 41 mois avec des disparités selon les disciplines, comme en géographie) et à anticiper les difficultés, la mise en place de CST ou de soutenances à mi-thèse devant un jury, mentionnées dans le projet de l'ED, serait très souhaitable. La procédure de gestion des demandes d'inscription dépassant la 3^{ème} année n'est pas précisée, elle doit être définie et mutualisée à l'échelle de l'ED.

- Financement des thèses :

Tous les doctorants de l'ED Gay-Lussac bénéficient actuellement d'un financement. Leur revenu mensuel minimum constaté est de 600 euros, ce montant sera prochainement porté à 900 euros.

Les financements publics représentent 33 % des bourses de thèse (ministère 16 % et régions 17 %). Les autres financements résultent de l'activité partenariale des laboratoires sous la forme de conventions CIFRE ou de contrats industriels (11 %), des organismes de recherche (22 %), de l'Europe (1 %) ou de l'étranger (23 %). Les doctorants salariés représentent par ailleurs environ 10 % des inscrits.

Les collectivités territoriales participent financièrement à la formation doctorale de manière très significative (bourses de thèse, mobilité doctorale, modules). Cet engagement des régions est très appréciable et participe grandement au développement des différentes structures mises en place (collèges doctoraux de site, ED, collège de PRES). Cependant, les disparités entre les deux régions concernant les modes d'attribution et de gestion des bourses de thèse freinent actuellement les efforts d'harmonisation nécessaires à la fusion des anciennes ED de site pour la mise en place d'une ED unique. Elles pénalisent les doctorants financés sans charges en 1^{ère} et 2^{ème} années, qui ne peuvent par conséquent pas accéder au monitorat/service d'enseignement.



- Formation :

La formation doctorale constitue certainement le principal point fort de l'ED Gay-Lussac. Elle est très complète, mutualisée, opérationnelle et appréciée des usagers que sont les doctorants.

Pour pouvoir soutenir leur thèse, les doctorants doivent pouvoir justifier sur les trois années d'au moins 6 unités de formation, avec une répartition recommandée de 1/3 (30h) de formation thématique, 1/3 de formation disciplinaire et de 1/3 de formation transversale. Comme il est d'usage, les doctorants peuvent aussi demander la validation de formations extérieures à l'ED, validation soumise au directeur.

La formation transversale est assurée par le collège de site. Il s'agit de modules de communication, de langue, de management, de valorisation, du nouveau chapitre de thèse NCT très apprécié des doctorants et des doctoriales organisées tous les 2 ans au niveau du PRES.

Les formations thématiques sont offertes en résidentiel à l'échelle du PRES, de manière à ce que les doctorants de la même thématique mais de sites différents se rencontrent et puissent échanger. 50 % des intervenants sont extérieurs au PRES ; des thèmes tels que « méthodes numériques et outils statistiques », « techniques de caractérisation de la matière » ou « développement durable et grands enjeux environnementaux » sont présentés et débattus.

Les formations disciplinaires sont organisées par l'ED sous forme de séminaires ou de cours, en liaison avec les spécialités des laboratoires. Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des doctorants de l'ED, mais sont assurées sur chaque site par les unités de recherche concernées.

La formation des doctorants à l'enseignement supérieur est assurée par le CIES Centre jusqu'en 2011. Une structure transversale sera ensuite mise en œuvre à l'échelle du PRES et gérée dans la pratique par les collèges de sites.

- Ouvertures nationale et internationale :

A un premier niveau, intrinsèquement les laboratoires qui composent l'ED sont impliqués dans des réseaux de collaboration scientifique à l'échelle nationale et internationale.

L'Ecole doctorale Gay-Lussac fait partie de collèges doctoraux Franco-Brésilien et Franco-Chilien.

Au niveau du PRES, un accord cadre vient d'être signé avec l'ED de l'Université Libanaise pour une entrée en vigueur dès la rentrée 2010.

Plus localement, les doctorants de Poitiers engagés dans une thèse en co-tutelle bénéficient d'un support financier de la part de la fondation de l'université pour leurs frais à la mobilité. Dans la même université, une aide financière de l'établissement au déplacements de membres de jurys de soutenance de thèse en co-tutelle est proposée.

Des aides similaires sont mentionnées sur les deux autres sites en relation avec les services communs des relations internationales.

Ces efforts d'ouverture à l'international se concrétisent par un nombre important de thèses en co-tutelle, soit 16 % actuellement.

Plus généralement, tous les doctorants de Limoges peuvent postuler à une aide financière pour des séjours dans des laboratoires à l'étranger ou pour des congrès. Cette aide financière du conseil régional est gérée par le collège doctoral de site et a contribué, pour la seule ED 523, à 32 séjours scientifiques et 16 participations à des congrès de 2007 à 2009.

A La Rochelle, le conseil scientifique a mis en place une politique d'aide financière pour le développement des doctorats avec label européen. Les séjours de trois mois dans un laboratoire européen sont ainsi co-financés avec le laboratoire de l'ED. L'ED Gay-Lussac prend en charge le déplacement des membres de jury étrangers pour une thèse à label européen.

A Poitiers, un dispositif équivalent permet à 5 à 10 doctorants par an depuis 2007 d'effectuer des séjours de 3 mois dans des laboratoires étrangers, éventuellement en vue d'un label européen. Dans la même université, une aide financière au déplacement de membres de jurys venant de l'étranger est en place depuis 2009.



L'ouverture à l'international constitue donc un point à fort potentiel pour l'ED Gay-Lussac. Cependant, une harmonisation des aides offertes aux doctorants de l'ED sur les trois sites serait certainement appréciée par les usagers.

- **Projet :**

L'Ecole doctorale Gay-Lussac présente un projet de renouvellement, avec changement de périmètre et de directeur pour 2012. Le laboratoire LEPTIAB (Laboratoire d'étude des phénomènes de transfert et de l'instantanéité : agro-industrie et bâtiment) de La Rochelle souhaite pour des raisons thématiques, se rattacher à l'ED 522 SIMMEA (Sciences et ingénierie en matériaux, mécanique, énergétique et aéronautique). Par ailleurs, l'équipe « Prédateurs marins » du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) souhaite que ses doctorants soient inscrits à l'Université de La Rochelle plutôt qu'à Poitiers.

Dans à l'ED, certains laboratoires envisagent des restructurations pour le prochain quadriennal. Ainsi, les laboratoires de Poitiers vont se fédérer au sein de l'Institut Réaumur, les laboratoires Phymots et Lacco vont fusionner et le laboratoire Hydrassa FRE 3114 devient une UMR 6269.

Les deux axes complémentaires de l'ED Gay-Lussac seront donc « Gestion des risques et qualité des milieux » et « Ingénierie environnementale ».

Il s'agit donc d'une ED pluridisciplinaire qui couvre les sciences de la Terre et de l'Univers, la chimie, biologie santé, sciences agronomiques et écologiques. Suite au départ du laboratoire LEPTIAB, les sections « Mécanique, génie mécanique, génie civil » ainsi que « Energétique, génie des procédés » ne seront plus représentées.

Le projet présenté par l'ED 523 propose des modifications essentiellement portées sur ses principes de gouvernance.

Ainsi, le taux d'encadrement, limité actuellement à trois thèses en pleine direction, sera borné à cinq doctorants au maximum, avec un taux d'encadrement minimum de 40 %. Par ailleurs, de manière à favoriser la limitation de la durée de thèse à trois ans, les mesures en place seront renforcées et un CST (comité de suivi de thèse) devrait être mis en place.



Observations du directeur)



Réponse de l'Université de La Rochelle à l'évaluation de l'AERES

Ecole Doctorale Gay Lussac



La Rochelle, le 12-04-2011

Commentaire général sur le rapport de l'évaluation par l'AERES de l'Ecole Doctorale Sciences pour l'Environnement - Gay Lussac (ED 523)

Nous avons pris connaissance du rapport du comité d'évaluation de l'AERES de l'école doctorale Gay Lussac ainsi que des documents de travail des experts qui ont été affichés sur le site web de l'AERES. Nous nous permettons de vous faire parvenir ici nos remarques.

La principale critique porte sur le manque d'homogénéisation de l'école doctorale entre ses trois sites (La Rochelle, Limoges, Poitiers). Notre école doctorale est issue de la fusion de trois écoles doctorales à la demande du ministère. Lors de la dernière évaluation de l'AERES ces écoles doctorales étaient notées A. Cette fusion est opérationnelle depuis 2009. Des avancées importantes ont été réalisées pour homogénéiser son fonctionnement. Mais la durée de son existence n'est pas suffisante pour mettre en œuvre l'ensemble des chantiers qu'elle a mis en place pour rapprocher les pratiques des trois sites. Nous acceptons cette critique et nous la considérons comme un appui pour renforcer le bon fonctionnement de l'école doctorale. Cependant, cette critique ne doit pas masquer les indicateurs et les performances de l'école doctorale. Nos indicateurs, tant en termes du potentiel d'encadrement, nombre de doctorants, nombre de soutenances par an, financement des doctorants, insertion des docteurs, durées des thèses, attractivité, ouverture internationale, formations etc., placent notre école doctorale au-dessus de la moyenne des écoles doctorales de notre domaine scientifique. La note globale attribuée à l'école doctorale (B) ne reflète pas ce fait. Si la critique sur le manque d'homogénéisation peut justifier la note B dans la rubrique « Fonctionnement de l'ED », celles des rubriques « Encadrement (N/HDR, durée de thèses, financement, etc.) » et « Suivi et insertion des docteurs » ne correspondent ni aux commentaires du rapport, ni aux indicateurs de l'école doctorale. En effet, notre école doctorale possède un fort potentiel d'encadrement comme il est d'ailleurs précisé dans le rapport du comité d'évaluation. La durée moyenne des thèses est de 41 mois, ce qui est meilleur que la moyenne nationale dans nos spécialités ; les thèses sont financées à 100% et nous avons imposé un seuil minimal de 900 Euros/mois pour compléter les bourses des doctorants ayant un financement d'organismes tels que l'AUF, le MAE ou les bourses de gouvernements étrangers. Aussi, la note B dans la rubrique portant sur ces indicateurs nous semble sévère. D'ailleurs les écoles doctorales ayant des performances moins importantes que la nôtre pour ces indicateurs sont notées A dans cette rubrique. Il en est de même de la rubrique « Suivi et taux d'insertion des docteurs ». En effet, nous avons un taux de réponses

sur nos enquêtes de l'insertion de nos diplômés de la période d'observation demandée 2005-2007 de 95% avec un taux d'insertion de 95% dans des secteurs variés (Enseignement Supérieur et Recherche, Secteur privé, post-doc, ..). Là aussi, ce type d'indicateurs correspond habituellement à une note A.

Aziz HAMDOUNI

Directeur de l'école doctorale Gay Lussac

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aziz', with a long horizontal stroke extending to the right.

Section des formations
et des diplômes

Fiche d'expertise d'une école doctorale
Vague B - (2012 - 2015)

APPRECIATION QUALITATIVE : A+ : Excellent, A : Satisfaisant, B : Acceptable, C : Insuffisant ou Absent,
SO : Sans Objet

	Remarques	Appréciation qualitative	Commentaires de l'ED Gay Lussac
I - CONTEXTE			
1 - Intitulé de l'ED	523 Sciences pour l'environnement Gay-Lussac		
2 - Responsable de l'ED	Aziz HAMDOUNI + 2 adjoints (H. BRIL, Limoges et B. KOKOH, Poitiers)		
3 - Nature de l'ED	issue de la fusion sous l'égide du PRES entre l'ED SEDD de La Rochelle et une partie des ED ICBG de Poitiers et STS de Limoges. ED Thématique, multidisciplinaire (majorité DS4, DS10, DS8+ DS3, DS5). Actuellement 3 thèses transversales		
4 - Etablissement principal	Université de La Rochelle		
5 - Autres établissements	Université de Poitiers Université de Limoges		
6 - Politique de site	PRES Limousin-Poitou-Charentes avec 3 Collèges de sites. Soutien prioritaire du Conseil Régional Poitou-Charentes	A	
7 - Adossement recherche	18 Laboratoires dont 9 CNRS, 1 INRA, 2 IFREMER, 3 fédérations de site 2 axes transversaux : Gestion des risques - qualité des milieux ; Ingénierie environnementale	A	

8 - Politique scientifique de l'ED	Complémentarités entre les trois sites, mais sans homogénéisation des procédures entre les sites	B	<p>Cette note nous semble sévère :</p> <p>1/ L'école doctorale a bien une politique scientifique en conformité avec les orientations scientifiques des établissements. Cette politique se concrétise par les critères d'interclassement des allocations qui tiennent compte des performances des laboratoires et des priorités scientifiques des établissements.</p> <p>2/ le PRES n'étant pas fusionnel et en conformité avec la loi LRU, ce sont les établissements qui définissent leur propre politique scientifique, même si actuellement le PRES a mis en place des financements pour lancer des actions incitatives impliquant l'ensemble de ses acteurs (ce point a fait l'objet de la réunion des comités d'évaluation AERES du 15 décembre 2010 avec les représentants du PRES et des écoles doctorales à Poitiers. Malheureusement les experts du comité d'évaluation de l'ED Gay Lussac n'ont pas pu prendre part à cette réunion)</p> <p>3/ Pour les mêmes politiques scientifiques d'autres ED du PRES LPC ont été notées « A »</p>
II - CONSTATS			
<i>1 - Politique et pilotage</i>			
1.a - Conseil	Conforme, 3 réunions en alternance sur chaque site, représentation de chaque site, ce qui est sans doute insuffisant pour la mise en place d'une politique cohérente entre des sites d'histoire très différente	B	Cette note nous paraît sévère. En effet, le conseil de l'école doctorale est conforme aux textes de l'arrêté d'août 2006 tant dans sa composition que dans la fréquence des réunions.
1.b - Gouvernance	Bureau = directeur et 2 directeurs adjoints	B	Compte tenu de l'étendue géographique de l'école doctorale, nous avons mis en place un bureau de direction qui se réunit au moins mensuellement pour gérer les affaires de l'ED et préparer les réunions du conseil. Ce bureau permet aux trois sites d'être représentés au niveau du directoire de Gay Lussac.
1.c - Secrétariat/Personnel à disposition de l'ED	1 ETP (0,5 à La Rochelle, 0.25 à Limoges et à Poitiers)	A	
1.d - Locaux	Mutualisés + local propre à Poitiers	A	
1.e - Mutualisation des moyens	Localement sur chaque site, mutualisation des formations thématiques, rôle différent des collèges selon les sites	B	<p>Le site Web de l'ED hébergé à Poitiers, est présenté en trois langues (Français, Anglais, Portugais) avec accès et modifications à partir des secrétariats des trois sites.</p> <p>De plus, il existe bien une mutualisation des moyens à travers les formations thématiques à l'échelle du PRES et financées par le PRES, ainsi que pour les formations professionnalisantes coordonnées par les collèges doctoraux de site. Le rôle des collèges doctoraux de site a été décidé par chaque établissement.</p>

1.f - Communication, information des étudiants	journée de rentrée des doctorants et livret d'accueil. Site web. Information au niveau du site	B	Sur le site Web de l'ED, il existe des informations sur « l'après thèse » Il existe un livret pour les doctorants présentant l'école doctorale, les formations doctorales, les services communs, les structures universitaires, le devenir des docteurs
1.g - Auto-évaluation	?		
2 - Bilan : analyse des résultats et des causes			
2.a - Nombre de doctorants	324 en 2009-2010 ; 298 inscrits sur le tableau EXCEL	A	
2.b - Nombre de HDR	170 (157 dans le projet)	A	
2.c - Nombre de doctorants par HDR	1,9 avec limitation récente à 3 par HDR (ou 6 coencadrements) ; 9 encadrants avec taux >3	B	1,9 est une moyenne satisfaisante d'autant plus que la politique de co-encadrement encouragé par l'ED ramène ce taux à une valeur réelle beaucoup plus faible. Depuis décembre 2009 (création de l'ED sous sa forme actuelle), le taux d'encadrement est limité à 300%. Seuls cinq encadrants dépassaient ce seuil en 2010, ce qui est lié à des inscriptions antérieures à décembre 2009
2.d - Nombre de thèses soutenues par an	76	A	
2.e - Durée moyenne des thèses (en mois)	41 (16% de 4 ^e années, 5.6% de 5 ^e années et plus), projet de réduire à ≤ 40 mois et de mise en place d'un comité de suivi des thèses	B	Les écoles doctorales ayant une durée moyenne de 42 mois sont notées « A » pour cette rubrique
2.f - Taux d'abandon	2 par an	A	
3 - Encadrement des doctorants			
3.a - Charte des thèses	Commune aux ED du PRES	A	
3.b - Choix des sujets de thèse	Propositions par Universités et Unités de recherche,	B	Cette note nous semble sévère. L'ED Gay Lussac intervient dans l'interclassement des sujets proposés par les laboratoires, organise des concours par sujet (ouverts à l'extérieur du PRES). Les PV de classement des candidats sont transmis au Conseil de l'ED qui valide ou invalide les classements proposés
3.c - Admission des doctorants	Concours sur sujets proposés sans implication directe de l'ED dans l'évaluation des candidats, avec procédures différentes sur les 3 sites. Critères : interdisciplinarité et adéquation avec les priorités scientifiques, encadrement du laboratoire d'accueil et historique des attributions	C	Cette note nous semble disproportionnée. Comme précisé plus haut, L'ED Gay Lussac intervient bien dans l'interclassement des sujets proposés par les laboratoires et dans le choix des doctorants. En effet, comme il est signalé dans le dossier « bilan de l'ED », c'est le conseil de l'école doctorale qui se prononce en dernier lieu sur le recrutement suite aux propositions des jurys de concours organisés par sujet

3.d - Encadrement par l'ED	Journée de rentrée, pas de comité de thèse ou de suivi, laissé à l'initiative des sites (Poitiers)	C	Cette note très sévère semble indiquer un manque total d'encadrement par l'école doctorale, ce qui est loin de correspondre à la réalité. Certes, il manque une harmonisation sur les trois sites. Cela correspond bien à la prise de conscience de mettre un comité de suivi de thèse sur les trois sites (voir dossier « projet de l'ED »). Mais rappelons que cette école doctorale à l'échelle du PRES n'existe que depuis un an et demi ; elle est issue historiquement de trois écoles doctorales différentes. Il faut un minimum de temps pour pouvoir réaliser cette harmonisation de manière efficace.
3.e - Critères de soutenance	Actuellement pas d'exigences de publication/brevet ; au moins 1 article dans une revue de rang A et au moins une communication à compter de 2011	B	Le règlement intérieur de l'école doctorale voté par le conseil doctoral en décembre 2009 précise bien les critères de soutenance de thèse (autres que les dispositifs réglementaires) : <ul style="list-style-type: none"> - Validation des formations de l'ED - Publication d'un article dans une revue de rang A et au moins une communication dans un congrès Ce règlement ne peut s'appliquer qu'aux doctorants inscrits en 2009, donc qui soutiendront à partir de 2011.
4 - Suivi des docteurs			
4.a - Suivi des docteurs	Au niveau des Universités	B	Les enquêtes sur le devenir des docteurs sont réalisées annuellement par l'école doctorale avec les personnels administratifs mis à sa disposition. Cela lui permet de répondre chaque année aux statistiques du ministère (SIREDO). A cette fin, l'école doctorale s'appuie sur les secrétariats des trois sites et utilise en appui les observatoires des universités. D'ailleurs le taux de réponse pour les périodes demandées par l'AERES (2005 à 2007) est supérieur à 95%.
4.b - Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST (MCF ou chercheurs)	36/45/44%	A	
4.c - Taux contrats post-doc en France (Université ou EPST)	8/18/13,5%	A	
4.d - Taux contrats post-doc à l'étranger	10/9.5/14%	A	
4.e - Taux d'insertion dans le secteur public (autres secteurs d'activité que ES & R)	11/8/5%	B	Nous ne comprenons pas cette note (quel est le bon taux ?). Il nous semble que la vocation première des docteurs n'est pas l'insertion dans le secteur public autre que «ES&R »
4.f - Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé	35/27/25%	B	Nous ne comprenons pas cette note de rubrique. Il semble que ces taux sont couramment observés dans des ED ce domaine scientifique.

4.g - Taux de réponse	95% de réponses	A	
5 - Financement des thèses			
5.a - Taux de thèses financées	100% depuis 2008, 60% MESR/Organismes/Collectivités territoriales. disparité des montants (ARIV, Financement Conseil régional à Limoges < Contrats doctoraux) <8% financements CIFRE/industrie 10% ou moins de doctorants salariés -8% financements CIFRE/industrie 10% ou moins de doctorants salariés	B	Dans le PRES les écoles doctorales du secteur Sciences (dont l'ED Gay Lussac) ont pour déontologie que toute thèse soit obligatoirement financée. Il y a inadéquation entre le commentaire et la note. Il est d'usage que des financements à 100% obtiennent une note maximale.
5.b - Taux de thèses non financées	0%	A	
5.c - Seuil de financement	900€ depuis 2010	A	
6 - Formations			
6.a - Nombre d'heures de formation exigées	90	A	
6.b - Variété des modules proposés	- 1/3 transversales par le Collège du site, 1/3 thématiques, 1/3 disciplinaires - doctoriales tous les 2 ans - 11 NCT	A	
6.c - Organisation de doctoriales	au niveau du PRES, 1 année sur 2	B	Les doctoriales sont essentiellement destinées en priorité aux doctorants de troisième année. Elles durent une semaine et sont organisées à l'échelle de deux régions (Limousin et Poitou-Charentes). Par conséquent, elles impliquent une logistique lourde (et aussi un coût élevé). Une fréquence d'une année sur deux nous semble également satisfaisante car elle permet une participation de l'ensemble des doctorants qui le souhaitent et avec un fort encouragement de l'ED qui prend en charge leur participation
6.d - Organisation de journées scientifiques	Journée des doctorants en 2 ^e année (communications orales ou affichées) mais pas sur chaque site	B	Cette note ne correspond pas à la réalité de notre activité en termes d'organisation de journées et de rencontres des doctorants malgré une création récente de cette ED. Nous organisons de nombreuses journées scientifiques, les prix de thèse, des formations thématiques résidentielles à l'échelle du PRES,...
7 - Ouverture et attractivité nationales et internationales			
7.a - Ouverture au niveau national	37% Master hors région	B	La part des Masters locaux (issus des établissements de l'ED) est inférieure à 50% ; le reste est constitué des Masters hors région ou de diplômes étrangers, ce qui correspond à une grande ouverture de l'ED largement supérieure aux moyennes nationales.

			Par conséquent, cette note n'est pas cohérente avec notre attractivité
7.b - Ouverture au niveau international	21% de Masters étrangers ; 21% de financements MAE/étranger 26 cotutelles en 2008-2009 ; 44 en 2009-2010, 46 en cours (15%) Thèses à label européen	A	
7.c - Politique internationale	L'ED est membre de collèges doctoraux franco-brésilien et chilien ; accord cadre avec le Liban Participation au financement des mobilités des doctorants et des jurys de co-tutelle, en fonction des possibilités d'propres à chaque site/Université	A	
Remarques concernant le dossier	Aucune indication sur les procédures de recrutement des doctorants ou de suivi	B	Les procédures de recrutement des doctorants et de suivi sont bien indiquées dans les rubriques « <i>procédures de choix des doctorants</i> » et « <i>préparation et suivi de l'insertion professionnelle</i> » (cf. dossier bilan)

AVIS GLOBAL

(Concis, mais détaillé : rappeler au total les points forts et les points faibles)

POINTS FORTS :

- Transversalité autour des aspects scientifiques et ingénierie de l'environnement
- Complémentarité scientifique entre les 3 sites et au niveau de chaque site
- Attractivité internationale, soutenue par les politiques des Universités, du PRES, d'un Conseil Régional

POINTS FAIBLES :

- Durée des thèses et taux d'encadrement
- Peu de financements CIFRE/Industrie
- Hétérogénéité des calendriers de recrutement des doctorants, des financements région et des politiques des Universités
- L'ED fédère 3 sites qui conservent leurs modalités de « gestion » des doctorants et « subit » les modalités différentes de recrutement des doctorants sur financement universitaire/collectivités territoriales sans avoir pu mettre en place des procédures de recrutement et de suivi homogènes.

NOTATION :

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements...) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans les commentaires de la fiche) B

Réponse globale aux commentaires

- 1) ***Durées de thèse*** : la durée de thèse moyenne est de 41 mois ; nous avons clairement affiché notre volonté de la réduire à 40 mois. Cependant la moyenne nationale dans les domaines scientifiques couverts par le l'ED est supérieur à 42 mois. Cela nous place nationalement dans une bonne position. ***Le taux d'encadrement*** théorique par HDR est de 1,9. Cependant, grâce à la politique de co-encadrement «encouragée » par l'ED, le taux d'encadrement moyen réel est plus bas
- 2) L'école doctorale a mis en place des contraintes auprès des laboratoires de rattachement pour faire en sorte que toute inscription soit supportée par un financement supérieur ou égal à 900 €. En dehors des contrats doctoraux, les laboratoires sont attractifs par le biais des contrats de recherche et des conventions CIFRE qui

fluctuent au cours des années. La moyenne nationale des conventions CIFRE est de l'ordre de 8% dans les domaines scientifiques de l'ED ; ce qui correspond au taux moyen de Gay Lussac.

- 3) L'école doctorale a fait un travail important d'homogénéisation des pratiques depuis sa création en 2009. Elle a homogénéisé les modalités de recrutement, les calendriers de sélection des candidats. Le conseil de l'ED Gay Lussac valide ou invalide les propositions de jurys de concours. La seule difficulté que nous rencontrons est liée aux allocations de recherche attribuées par le Conseil Régional du Limousin qui interviennent tardivement dans le calendrier universitaire. L'école doctorale et même les établissements n'ont pas les moyens pour faire modifier la politique de ce Conseil.

AUTOEVALUATION
EDT BIOSANTE Gay Lussac
JUIN 2010

APPRECIATION QUALITATIVE : A+ : Excellent, A : Satisfaisant, B : Acceptable, C : Insuffisant ou Absent,
SO : Sans Objet

	Remarques	Appréciation qualitative	Commentaires de l'ED Gay Lussac
I - CONTEXTE			
1 - Intitulé de l'ED	ED 523 Sciences pour l'Environnement : Gay Lussac,		
2 - Responsable de l'ED	Aziz HAMDOUNI		
3 - Nature de l'ED	Multidisciplinaire (environnement, biologie, chimie, géologie) ED déjà existantes et réunies dans le PRES		
4 - Etablissement principal	Université de la Rochelle		
5 - Autres établissements	Université de Poitiers et de Limoges		
6 - Politique de site	Ecoles doctorales organisées au sein du PRES avec existence de collèges de sites. Soutien important des collectivités territoriales aux formations doctorales.	A	
7 - Adossement recherche	18 laboratoires pour les 3 sites, très diversifiés : IFREMER, universitaire, CNRS, INRA	A	
8 - Politique scientifique de l'ED	La politique scientifique appartient aux Conseils Scientifiques des Universités partenaires, l'ED apporte son soutien dans ce cadre-là. Les sujets de thèses sont définis par les laboratoires de recherche.	B	<p>Cette note nous semble sévère :</p> <p>1/ L'école doctorale a bien une politique scientifique en conformité avec les orientations scientifiques des établissements. Cette politique se concrétise par les critères d'interclassement des allocations qui tiennent compte des performances des laboratoires et des priorités scientifiques des établissements.</p> <p>2/ le PRES n'étant pas fusionnel et en conformité avec la loi LRU, ce sont les établissements qui définissent leur propre politique scientifique, même si actuellement le</p>

			<p>PRES a mis en place des financements pour lancer des actions incitatives impliquant l'ensemble de ses acteurs (ce point a fait l'objet de la réunion des comités d'évaluation AERES du 15 décembre 2010 avec les représentants du PRES et des écoles doctorales à Poitiers. Malheureusement les experts du comité d'évaluation de l'ED Gay Lussac n'ont pas pu prendre part à cette réunion)</p> <p>3/ Pour les mêmes politiques scientifiques d'autres ED du PRES LPC ont été notées « A »</p>
II - CONSTATS			
1 - Politique et pilotage			
1.a - Conseil	Le conseil est en conformité avec l'arrêté d'Aout 2006 et comprend 20 membres. Ce conseil se réunit 3 à 4 fois par an en alternance sur le site de Limoges et Poitiers. Les comptes rendus sont disponibles sur le site intranet de l'ED.	A	
1.b - Gouvernance	L'équipe de direction est constituée par le directeur (site de La Rochelle) et deux directeurs adjoints (site de Poitiers et Limoges).	A	
1.c - Secrétariat/Personnel à disposition de l'ED	¼ à Limoges ½ à Poitiers ½ à La Rochelle	B	Cette note ne semble pas traduire la réalité. En effet, en dehors des secrétaires traitant des affaires communes de l'ensemble des écoles doctorales, l'ED Gay Lussac dispose pour l'ensemble des trois sites de plus d'un Equivalent Temps Plein de secrétariat qui lui est consacré (1,25 ETP), ce qui est largement au-dessus de la moyenne mise à disposition des écoles doctorales de cette taille.
1.d - Locaux	Un local identifié ED à Poitiers (Bâtiment Chimie) Limoges : un local commun à l'ensemble des EDs La Rochelle : un local commun à l'ensemble des EDs et un bureau pour le directeur de l'ED.	A	
1.e - Mutualisation des moyens	Le site Internet est hébergé par l'Université de La Rochelle, avec accès pour modification par les deux autres directions. Les formations des doctorants sont communes aux trois sites. Le mode de recrutement et de suivi ainsi que la communication des travaux de thèses sont différents sur les trois sites.	B	Le site Web de l'ED hébergé à Poitiers, est présenté en trois langues (Français, Anglais, Portugais) avec accès et modifications à partir des secrétariats des trois sites. De plus, il existe bien une mutualisation des moyens à travers les formations thématiques à l'échelle du PRES et financées par le PRES, ainsi que pour les formations professionnalisantes coordonnées par les collèges doctoraux de site
1.f - Communication, information des étudiants	Existence d'un site internet. Les informations sur les formations sont mises à jour, cependant pas d'informations sur l'après thèse. Organisation d'une journée des doctorants mais communications des travaux de thèses différentes sur les 3 sites : poster de	B	Sur le site Web de l'ED, il existe des informations sur « l'après thèse » Il existe un livret pour les doctorants présentant l'école doctorale, les formations doctorales, les services

	vulgarisation scientifique à La Rochelle et communication orale à Poitiers.		communs, les structures universitaires, le devenir des docteurs
1.g - Auto-évaluation	Ok	A	
2 - Bilan : analyse des résultats et des causes			
2.a - Nombre de doctorants	324	SO	Pourquoi « SO » ? Le nombre de doctorants est important. La taille de l'école doctorale est satisfaisante. D'habitude, des écoles doctorales de taille plus réduite obtiennent une note au moins de « A » dans cette rubrique.
2.b - Nombre de HDR	170		Pourquoi une absence de note ? Nombre d'HDR satisfaisant
2.c - Nombre de doctorants par HDR	1,9 (moyenne) beaucoup d'encadrants non HDR	B	1,9 est une moyenne satisfaisante d'autant plus que la politique de co-encadrement encouragé par l'ED ramène ce taux à une valeur réelle beaucoup plus faible.
2.d - Nombre de thèses soutenues par an	75	SO	Pourquoi « SO » ?
2.e - Durée moyenne des thèses (en mois)	46 mois (moyenne)	B	Le chiffre est erroné : la moyenne est de 41 mois (cf. au bilan de l'ED)
2.f - Taux d'abandon	2/an (étudiants ayant une activité professionnelle en parallèle ou thèse de géologie)	B	Cette note ne semble pas refléter la réalité Ce taux d'abandon de 2/an (soit 2,7%) nous semble négligeable par rapport au flux d'entrée et à la moyenne nationale.
3 - Encadrement des doctorants			
3.a - Charte des thèses	Le travail de thèse est effectué dans le respect de la Charte des thèses approuvée par les conseils des établissements du PRES Limousin Poitou-Charentes depuis Septembre 2009. Elle nécessiterait d'ajouter un paragraphe qui différencierait les doctorants en sciences qui soutiennent en 36 mois de ceux qui ont une activité professionnelle en parallèle (géologie, praticiens hospitaliers..).	B	Cette note nous semble sévère et ne pas correspondre à l'environnement de notre école doctorale Concernant la même charte, nous sommes étonnés que d'autres ED du PRES aient obtenu la note A. Contrairement aux autres ED du PRES nous possédons un règlement intérieur qui tient compte de notre contour scientifique ; la géologie n'est jamais concernée par « une activité professionnelle en parallèle ».
3.b - Choix des sujets de thèse	Choix des sujets de thèse déterminé par les laboratoires de recherche. L'ED n'intervient pas, ce qui est regrettable. Quelle que soit l'origine du financement, le doctorant signe un contrat doctoral avec l'Université de Poitiers. Selon le type de financement le doctorant peut ne pas enseigner, ce qui est un frein s'il souhaite être maître de conférences dans le futur.	B	Cette note nous semble sévère et ne semble pas correspondre au fonctionnement de l'ED. L'ED Gay Lussac intervient dans l'interclassement des sujets proposés par les laboratoires, organise des concours par sujet (ouverts à l'extérieur du PRES). Les PV de classement des candidats sont transmis au Conseil de l'ED qui valide ou invalide les classements proposés *La remarque sur le lien entre le type de financement et

			<p>la possibilité d'enseigner n'est pas à adresser à l'école doctorale. En effet c'est bien la réglementation des contrats doctoraux (cf. l'arrêté du 23 avril 2009) qui ne permet pas une activité d'enseignement pour tout doctorant contractuel n'ayant pas l'avenant correspondant.</p> <p>Remarque : le contrat doctoral n'est pas signé avec l'université de Poitiers, mais le doctorant contractuel signe un contrat avec l'employeur c-à-d avec l'université de rattachement, en l'occurrence Limoges, la Rochelle ou Poitiers</p>
3.c - Admission des doctorants	<p>En dehors des bourses de la région de Poitou-Charentes, le laboratoire sélectionne max 4 candidats qui se présentent devant une commission</p> <p>La commission sélectionne les étudiants et redistribue les sujets aux étudiants sélectionnés. L'étudiant au final peut se voir proposer un autre sujet et un mode de financement ne pouvant pas lui permettre d'enseigner. Si l'école doctorale intervenait, les étudiants seraient mieux informés de ces possibilités.</p> <p>Sur Poitiers, la région impose 50% des financements à des sujets liés à l'environnement et développement durable et souhaite connaître les noms des étudiants pressentis par les laboratoires dès le mois de juin.</p> <p>Les procédures sur les deux sites devraient être harmonisées et égales pour tous les sujets.</p>	B	<p>Ce commentaire SEMBLE correspondre à une école doctorale autre que l'ED Gay Lussac !!!</p> <p>Comme précisé plus haut, L'ED Gay Lussac intervient bien dans l'interclassement des sujets proposés par les laboratoires et dans le choix des doctorants. En effet, comme il est signalé dans le dossier « bilan de l'ED », c'est le conseil de l'école doctorale qui se prononce en dernier lieu sur le recrutement suite aux propositions des jurys de concours organisés par sujet.</p> <p>L'ED Gay-Lussac est sur trois sites et non deux.</p>
3.d - Encadrement par l'ED	<p>Existence d'une réunion de rentrée de doctorants en présence des directeurs de thèse permet de présenter l'école doctorale et le collège doctoral de site (livret de l'ED).</p> <p>- A Poitiers en 2ème année de thèse : entretien du doctorant, du directeur de thèse et des deux réunis et en 3è année un résumé des travaux de thèse.</p> <p>Sur les 2 autres sites pas d'actions de suivi mises en place.</p> <p>Un comité scientifique de suivi de thèse et/ou une soutenance à mi-parcours pourrait évaluer la réalisation et la continuité du sujet.</p> <p>Pas d'encouragement des doctorants par l'ED pour participer à des congrès et aux doctoriales</p>	C	<p>Cette note très sévère semble indiquer un manque total d'encadrement par l'école doctorale, ce qui est loin de correspondre à la réalité. Certes, il manque une harmonisation sur les trois sites. Cela correspond bien à la prise de conscience de mettre un comité de suivi de thèse sur les trois sites (voir dossier « projet de l'ED »). Mais rappelons que cette école doctorale à l'échelle du PRES n'existe que depuis un an et demi ; elle est issue historiquement de trois écoles doctorales différentes. Il faut un minimum de temps pour pouvoir réaliser cette harmonisation de manière efficace. Tous les doctorants de l'ED (sauf cas de confidentialité des travaux) participent à des congrès internationaux avant soutenance. La participation des doctorants aux congrès est prise en charge par les laboratoires de rattachement car l'ED favorise par ailleurs la mobilité internationale en conformité avec l'arrêté d'août 2006. Les doctorants en 3^{ème} année (et lorsque les places le permettent, ceux de 2^{ème} année) participent bien aux doctoriales du PRES</p>
3.e - Critères de soutenance	validation des formations offertes par l'école doctorale et à	A	

	partir de 2011 au moins un article dans une revue de rang A sera nécessaire pour soutenir la thèse		
4 - Suivi des docteurs			
4.a - Suivi des docteurs	Données pour des docteurs de 2005-2007. ED récente donc pas de données actuelles	B	<p>Nous sommes désolés ; bien que l'ED soit récente, nous avons toutes les données de suivi des docteurs, mais nous n'avons mentionné que les données demandées dans les tableaux de l'AERES</p> <p>Le taux de réponse des docteurs de l'ED sur leur devenir est de 95%, ce qui est semblable et satisfaisant. Cela ne correspond pas à la note sévère de cette rubrique.</p> <p>Le taux d'insertion des docteurs est supérieur à 95% sur la période concernée, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale dans les domaines scientifiques couverts par l'ED.</p>
4.b - Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST (MCF ou chercheurs)	35-40%		
4.c - Taux contrats post-doc en France (Université ou EPST)	8-10%		
4.d - Taux contrats post-doc à l'étranger	10-14%		
4.e - Taux d'insertion dans le secteur public (autres secteurs d'activité que ES & R)	5-11%		
4.f - Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé	25-35%		
4.g - Taux de réponse	95%	A	
5 - Financement des thèses			
5.a - Taux de thèses financées	100 % à partir de 2008	B	<p>Dans le PRES les écoles doctorales du secteur Sciences (dont l'ED Gay Lussac) ont pour déontologie que toute thèse soit obligatoirement financée. Il y a inadéquation entre le commentaire et la note. Il est d'usage que des financements à 100% obtiennent une note maximale.</p>
5.b - Taux de thèses non financées	0 récemment	B	<p>Depuis leur création (2009), les écoles doctorales du secteur « sciences » du PRES ont cette déontologie de financement obligatoire d'inscription en thèse. Cela est un principe à l'ED Gay Lussac. Nous ne comprenons pas la sévérité de la note de cette rubrique quand nous mentionnons que le taux de financement est de 100% alors que nous n'avons aucune thèse non financée depuis</p>

			l'existence de l'ED
5.c - Seuil de financement	600 et de +en+ 900 euros nets / mois	C	La note de cette rubrique (C) nous semble disproportionnée. Depuis l'existence de l'école doctorale le seuil de financement est porté à 900 €, le montant de 600 € correspondant aux pratiques anciennes. En effet, les doctorants de l'ED sont pour l'essentiel financés par un contrat doctoral, CIFRE, contrat de recherche,... avec des montants au moins équivalents à 1300 €/mois. Cependant l'ED Gay Lussac accueille quelques doctorants étrangers qui bénéficient d'une bourse de leur gouvernement, de l'AUF ou du MAE dont le montant est inférieur à 900 €. L'école doctorale a imposé aux laboratoires accueillant ces doctorants d'amener un complément de financement pour assurer un seuil de 900 €/mois, conformément au règlement intérieur de l'ED Gay Lussac.
6 - Formations			
6.a - Nombre d'heures de formation exigées	90h en 3 ans	A	
6.b - Variété des modules proposés	Formations scientifiques et professionnalisantes	A	
6.c - Organisation de doctoriales	Elles sont organisées tous les 2 ans sur le secteur du PRES. Les places sont limitées à 50 étudiants, ce qui est regrettable. Elles sont gratuites pour les étudiants qui y participent. L'ED devrait encourager les doctorants à y participer	B	Cette note nous paraît sévère ; les places des doctoriales du PRES ne sont pas limitées à 50 puisque le nombre de participants lors de la dernière édition était environ de 90 doctorants. L'école doctorale Gay Lussac encourage vivement ses doctorants à participer à ce type d'immersion et prend en charge la totalité du coût de leur participation.
6.d - Organisation de journées scientifiques	A Poitiers sous forme de poster et à La Rochelle pour une communication orale	A	
7 - Ouverture et attractivité nationales et internationales			
7.a - Ouverture au niveau national	Disponibilité des informations sur le site des Universités, via le portail général. 50% des doctorants ont obtenu leur master hors PRES	A	
7.b - Ouverture au niveau international	52 thèses cotutelles	A	
7.c - Politique internationale	Collaboration avec les Chili, le Brésil, le Liban et bientôt l'Indonésie	A	

Remarques concernant le dossier	-	
---------------------------------	---	--

AVIS GLOBAL

(Concis, mais détaillé : rappeler au total les points forts et les points faibles)

POINTS FORTS :

- localisation des sites propices aux échanges avec les centres de recherche et au prélèvement d'échantillons des milieux marins
- initiative de l'ouverture à l'internationale mais cibler l'Europe serait un plus
- Mise en place des formations thématiques et professionnalisantes
- Aide financière pour des séjours de 3 mois à l'étranger

POINTS FAIBLES :

- l'ED peine à faire accepter aux laboratoires qu'une thèse soit financée correctement, même si 900 euros reste précaire, dans une durée de 36 mois,
- gestion insuffisante du choix, répartition, financement, des sujets de recherche
- les activités des trois sites ne sont pas harmonisées suffisamment notamment dans le recrutement des candidats (de plus les étudiants des 3 sites ne se rencontrent que lors des formations)
- manque d'implications de l'ED dans les associations de doctorants (le financement est correct mais l'ED pourrait apporter des conseils dans le fonctionnement des assos)
- absence d'un comité de suivi scientifique ou d'une soutenance mi-thèse, qui pourrait mieux anticiper la fin de la thèse et ainsi améliorer la durée à 36 mois.
- alors que le statut de doctorant vise à ne plus être associé à celui d'étudiant, une bourse à 900 euros reste très précaire, c'est le seuil de pauvreté en France.
- absence d'encouragement des doctorants par l'ED à participer à des congrès
- ouverture européenne faible

NOTATION :

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements...) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans les commentaires de la fiche) B

Réponse globale aux commentaires

- 1) **Financement de thèses** : L'école doctorale impose un financement au laboratoire pour toute inscription. Depuis son existence aucune inscription n'est ACCEPTÉE sans financement de type contrat doctoral, CIFRE, ANR, Organisme ou bourse avec un financement d'au moins 900 €/mois pour les doctorants étrangers bénéficiant de bourses AUF, MAE et de d'institutions étrangères. Les laboratoires se sont conformés à cette réglementation.
- 2) L'ED Gay Lussac interclasse les sujets proposés par les laboratoires pour les allocations de recherche qui lui sont attribuées. Elle organise des concours par sujet. Les PV de classement des candidats sont transmis au Conseil de l'ED qui valide ou invalide les classements proposés.
- 3) Rappelons que le PRES LPC couvre deux régions avec des distances de site à site de l'ordre 3 h de transport (par exemple La Rochelle-Limoges). Aussi l'organisation de deux à trois rencontres par an à travers des formations thématiques résidentielles et les doctoriales nous semble convenable pour avoir l'adhésion globale des différents acteurs (directeurs de thèses, doctorants, ...), l'objectif premier étant la réalisation de la thèse en 3 ans.
- 4) L'école doctorale respecte l'indépendance des associations des doctorants et ne souhaite pas s'immiscer dans leur fonctionnement. Néanmoins elle leur rapporte un soutien financier pour leur fonctionnement en leur accordant des subventions.
- 5) Les doctorants de l'ED sont pour l'essentiel financés par un contrat doctoral, CIFRE, contrat de recherche,... avec des montants au moins équivalents à 1300 €/mois. Cependant l'ED Gay Lussac accueille quelques doctorants étrangers qui bénéficient d'une bourse de leur gouvernement, de l'AUF ou du MAE dont le montant est inférieur à 900 €. L'école doctorale impose aux laboratoires accueillant ces doctorants d'amener un complément de financement pour assurer un seuil de 900 €/mois, conformément au règlement intérieur de l'ED Gay Lussac. L'école doctorale n'entretient pas la précarité, au contraire elle apporte une aide financière aux doctorants en imposant un seuil minimum de 900 €. Rappelons à cet effet que les financements AUF et MAE ne sont que de 767 €/mois. Suivant cette logique, nous devrions refuser les doctorants ayant ce type de financements qui jouent un rôle important dans la coopération internationale mise en place par le gouvernement français. Nous avons choisi d'encourager ces échanges internationaux en apportant un complément de financement.
- 6) Tous les doctorants de l'ED (sauf cas de confidentialité des travaux) participent à des congrès internationaux avant soutenance. La participation des doctorants aux congrès est prise en charge par les laboratoires de rattachement car l'ED favorise par ailleurs la mobilité internationale en conformité avec l'arrêté d'août 2006.
- 7) Le taux de cotutelles de thèse au sein de l'ED Gay Lussac est de 16% sur l'ensemble des thèses, alors qu'à l'échelle nationale il est de 9%. L'origine géographique de ces co-tutelles comprend l'ensemble des continents y compris l'Europe. Par ailleurs, grâce à une politique volontariste soutenue par les établissements, nous finançons des séjours de trois mois dans des laboratoires européens pour nos doctorants afin qu'ils puissent préparer une thèse avec label européen.